



Check-List

BS.23-07-010-AF



SPECIAL ETE 2023

■ BIDDING OR NOT BIDDING ?

Contrairement au message que souhaite faire passer la Direction au sujet du bidding, **RIEN N'EST FAIT.**

L'Accord collectif en vigueur ne peut être modifié que par la signature d'un avenant. Avenant qui, lui-même, doit être signé par minimum 50% des Organisations syndicales représentatives chez le PNC pour que le système de gestion des plannings actuel (DDA) soit modifié. A suivre donc...



■ SÉLECTION PNC P

Le processus de sélection est toujours en cours et ce **jusqu'au 14 décembre.**

■ OUVERTURES DE LIGNES W23/24

RDU (Aéroport international de Raleigh-Durham : Caroline du Nord) - **AUH** (Abu Dhabi International Airport) - **Poursuite d'Ottawa.**

■ VERSEMENT IR SUITE RECALAGE DE VOL LC AU DELÀ DE 22H15

En escale, le **recalage officiel** par SMS et mail professionnel d'un vol LC **au delà de 22h15** doit faire l'objet de l'attribution d'une IR locale pour l'ensemble de l'équipage. N'hésitez pas à nous contacter en cas de non versement de cette dernière.

■ DÉCALAGE CA

Il est possible de décaler vos CA de 48H en amont ou en aval **une seule fois par période** (sauf en cas de reliquat de congés suite à un arrêt maladie, congés «IMP» et congés en satisfaction partielle).

▶ Comment faire ?

Sous Crew Mobile, cliquez sur :

[Gérer mon planning](#) > [Congés](#) > [Décalage congés](#), puis [sélectionner le décalage souhaité et validez en cliquant sur «Modifier».](#)

■ DÉPISTAGE CANCER DE LA PEAU

3 dates seront proposées pour septembre/octobre.

■ MCPT4 LIM

Le Pérou en état d'urgence après une explosion de cas du syndrome de Guillain-Barré. Vous pouvez actuellement activer la mesure **MCPT4 sur Lima.**

■ MCPT4 BKO

BKO fait toujours l'objet de la mesure MCPT4.

Rappel de la règle :

Je monte au terrain, je badge et m'oriente vers le cadre de permanence pour lui signifier que je me soustrais de cette mission. Dans ce cas, il pourra vous être attribué un courrier de substitution dans un délai d'1h30 après l'heure de décollage initialement programmée. Passé ce délai, vous êtes libéré de service.

■ ESCALE ICN

Suite à vos remontées, le **SNPNC a obtenu de l'hôtelier d'ICN l'accès gratuit au sauna pour les équipages Air France** depuis le 10 juillet 2023.

La notice Escale ICN sera mise à jour en conséquence.

■ MY GEORGES

Le 1^{er} de chaque mois, un crédit de points est attribué à l'ensemble des PNC (sans conditions) comme suit :

- ▶ **100 points pour le MC et 76 points pour le LC**

Les points sont cumulables d'une année sur l'autre (max. 1 an) plafonnés à :

- ▶ **1200 points sur le MC et 912 points sur le LC**

Tarifs :

- ▶ **17 points** : pantalon / veste / robe / jupe
- ▶ **12 points** : chemise H/F / haut femme
- ▶ **8 points** : tous accessoires tels que écharpe / foulard / ceinture / cravate

Les points alloués mensuellement sont insuffisants, la Direction en est consciente puisque nous n'avons cessé de lui réclamer une augmentation du nombre de points...

■ DÉCLENCHEMENT RESERVE LC

La nouvelle rédaction de l'accord collectif parle de **temps de service de vol** et non de temps de vol, il faut donc soustraire 1h30 pour retrouver le temps de vol de l'ancienne écriture, il n'y a donc **pas de changement par rapport à l'accord précédent**.

■ DÉNOMINATION CCT

Vos délégués SNPNC sont intervenus auprès de la Direction afin que nos 40 collègues CCT dénommés en septembre, puissent accéder à l'outil de pose de DDA pour le retour en poste HST. Nous leur souhaitons de rapidement retrouver le galon.

■ BON PLAN ESCALE MC RAK

Le restaurant MY KECHMARA à Marrakech, décoré avec des plantes luxuriantes et son jardin suspendu niché sur un Rooftop, quartier Gueliz, propose aux équipages Air France un cocktail de bienvenue ainsi qu'une réduction de 10% sur le repas (cuisine internationale et marocaine).

Instagram : my_kechmara

Site internet : mykechmara-rooftop.com

Tél : 00212 524422535

contact@mykechmararooftop.com



■ CR POUR LES PWD

A l'arrivée de nos vols, si des PWD venaient à quitter l'avion sans attendre leur assistance, **les maîtrises DOIVENT écrire un CR le stipulant et ce depuis un tap long sur le nom du pax puis > CR Non conformité > Avis** en précisant que le pax a décidé de partir sans attendre l'assistance.

Cette démarche nous couvre juridiquement en cas de chute du pax une fois sorti de l'avion.

■ SPECTACLES DE NOËL

Les inscriptions en ligne seront ouvertes mi-septembre sur le site du CSE Lignes

- ▶ **Parc Astérix** - dimanche 19 /11 de 11h00 à 18h00
- ▶ **Disneyland Paris** - vendredi 24/11 de 17h30 à 01h30
- ▶ **Le Roi Lion** - samedi 25 /11 à 15h00
- ▶ **Mamma Mia** - jeudi 30 /11 à 20h00
- ▶ **Notre Dame de Paris** - vendredi 1/12 à 20h30
- ▶ **Molière, l'Opéra Urbain** - samedi 2/12 à 15h00
- ▶ **Cirque Phénix** - dimanche 3/12 à 13h30
- ▶ **Black Legends** - samedi 9/12 à 16h30
- ▶ **La Mémoire du Temps** - lundi 11/12 à 20h30
- ▶ **Starmania** - mardi 12/12 à 20h00

■ C'EST QUOI LE PERO ?

Le PERO est un plan d'épargne retraite obligatoire. Tous les PNC sont concernés (CDD compris). C'est le remplaçant de l'ART. 83 depuis le 1^{er} Septembre 2021. C'est un régime de retraite supplémentaire (il est en complément de notre retraite complémentaire CRPN) mis en place par AF et financé entièrement par l'entreprise via des cotisations.

2 assureurs gèrent ce plan :

Arial CNP assurances pour les demandes courantes, affiliation, réception des cotisations.

Malakoff Humanis qui s'occupe de la gestion des rentes au moment des liquidations, du paiement des rentes.

2 modes de gestions :

- Libre (principalement des actifs en euros).
- Pilotée qui est la gestion la plus plébiscitée et validée par défaut (3 grilles de gestion pilotée).

A quoi ça sert ce plan ?

C'est principalement un complément de retraite. Ce plan permettra au delà des régimes légaux de retraite de pouvoir toucher une rente supplémentaire ou un capital au moment de la retraite.

Devons-nous payer aussi pour ce plan ?

Ce n'est pas obligatoire puisque seul l'employeur cotise pour ce plan. Mais il est possible d'effectuer des versements ponctuels ou récurrents via le site <https://epargnants.interepargne.natixis.fr>

Autre possibilité : les reliquats des jours de Congés Payés non pris (10 jours maximum par an) sont transférables vers le PERO (à des dates bien précises, infos disponibles sous *easy Rh*)

Peut-on demander à récupérer ce plan avant la retraite ?

Oui c'est la spécificité du PERO mais sous certaines conditions :

Notamment en cas de «coups durs»

- Décès du conjoint (pacsé ou marié)
- Invalidité du PNC
- Surendettement du PNC
- Fin des droits chômage
- Possible d'utiliser une partie du plan, il y a 3 compartiments pour l'acquisition de la résidence principale.

Les contacts :

Tél : 02 31 07 74 00 lundi à vendredi 8h30/18h

Mail : contact@arialcnp.fr

Pour consulter son épargne et effectuer des versements :

<https://epargnants.interepargne.natixis.fr>



Nice to know

les sommes épargnées sont exonérées de l'impôt sur le revenu.

Syndiquez-vous utile !



Nom :

Prénom :

@ :

Grade / Secteur :

www.snpsc.org

6 rue de la Haye - BP 18939 Tremblay-en-France - 95732 Roissy CDG Cedex